

2008/355 - Lyon 6e - ZAC de la Cité Internationale - Approbation d'un acte rectificatif à l'Etat Descriptif de Division en Volumes du lot n° 7 des terrains de la Cité Internationale portant création d'une servitude d'accès et d'usage au profit d'un volume appartenant à la Ville de Lyon (Crèche municipale) - N° EI 06087 - N° inventaire 06087 G 001. (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 16/06/2008, p. 1203)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission et je vais laisser la parole à Gilles Buna.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Rassurez-vous, je ne serai pas très long mais c'est sans doute le dernier dossier que nous votons à propos de la Cité internationale, comme cette aventure a traversé 4 mandats avec une volonté déterminée et de la Majorité et de l'Opposition, quelque soit la Majorité ou l'Opposition du moment et que les inflexions ont plus été liées à la conjoncture politique qu'aux changements justement de Majorité.

Lors du dernier mandat, le plus gros investissement qu'il a fallu choisir de faire, c'était la salle 3 000, investissement qu'ensemble et derrière Gérard Collomb, chacun d'entre nous a assumé et on voit aujourd'hui le retour en termes d'attractivité et de capacité d'accueil. Je voulais donc me féliciter sur une note consensuelle et constructive de ce travail réussi en commun. Et le hasard des dossiers font qu'ils se succèdent, je voulais aussi remercier Mme Nachury car elle y a mis tout son cœur et ce, sur deux mandats.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Vous pouvez aussi remercier Mme Pesson !

M. BUNA Gilles : Toutes et tous !

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération témoigne que l'opération Cité internationale est bien achevée et qu'il faut maintenant faire des ajustements juridiques et techniques.

C'est l'occasion de souligner l'importance au-delà de ces adaptations rendues nécessaires par la nature et l'évolution du projet, de maintenir un outil de gestion pour cet ensemble singulier et complexe.

La direction de site qui, progressivement, remplace la SEM dédiée à l'opération, doit permettre de gérer les espaces avec la même exigence qu'à l'origine et de coordonner quotidiennement les différents usages et souvent, les grandes manifestations.

C'est aussi l'occasion de souligner, ainsi que l'a déjà fait M. Buna, la réussite et le rayonnement de la Cité internationale. Cela est dû :

- au caractère exceptionnel du site entre Rhône et Parc de la Tête d'Or dans cette boucle du Rhône ;

- aux talents de Renzo Piano qui a créé un ensemble à forte unité sans uniformité et à ceux de Michel Corajoud ;
- à l'ambition municipale à travers 4 mandatures : pour concevoir, lancer, amplifier et conforter le projet ;
- à la témérité de l'aménageur privé du début et à la présence d'un outil dédié au pilotage de l'opération.

Cette opération qui s'achève a été un des grands bonheurs, un des grands moments de ma vie politique et à tous ceux que l'histoire de l'opération intéresse, je signale qu'en collaboration avec l'Agence d'urbanisme, un DVD a été produit sur à la fois l'épopée et la concrétisation et complété par des entretiens avec Renzo Piano et Michel Corajoud. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je veux effectivement remercier Mme Pesson qui lorsqu'elle était présidente de la SACVL a donné un coup de pouce non négligeable à la Cité Internationale dans une phase où entre l'actuel Palais des Congrès et l'Amphithéâtre 3 000 que nous avons décidé de réaliser, nous ne savions pas si nous n'aurions pas à la fin du mandat dernier, un grand trou. Le fait que la SACVL ait pris cette décision a amené derrière elle toute une série d'investisseurs, ce qui a redonné une nouvelle dynamique à cette Cité internationale.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)